



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 mars 2010
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 18 mars 2010, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais, par la présente lettre, exprimer ma profonde préoccupation face à la récente multiplication des tirs de roquettes par l'entité terroriste Hamas qui contrôle la bande de Gaza.

Ce phénomène terroriste persistant continue d'exposer la population civile du sud d'Israël à une menace grave et à un danger imminent. Les 11 et 12 février 2010, des terroristes palestiniens de la bande de Gaza ont lancé des attaques à l'arme automatique et posé des explosifs près de la frontière entre Israël et Gaza, ainsi qu'à l'intérieur du territoire israélien. Le 12 février 2010 également, une roquette Qassam a explosé près des municipalités de Sha'ar Hanegev et de Hof Ashkelon.

Malgré l'extrême retenue dont a fait preuve Israël, les 11 et 13 mars 2010, des roquettes Qassam ont touché la région d'Eshkol et détruit un bâtiment situé à quelques mètres seulement de résidences privées. Le 17 mars 2010, une roquette Qassam a touché un kibboutz près de Sderot. Deux civils, dont une jeune fille, ont été évacués pour obtenir des soins médicaux.

Ces attaques ont atteint leur apogée aujourd'hui, 18 mars 2010, lorsqu'une roquette Qassam tirée depuis la bande de Gaza a touché une serre dans la collectivité de Netiv Ha'asara, tuant un travailleur agricole. Plus tôt dans la journée, une roquette Qassam lancée depuis Gaza a explosé près de Sderot. Alors que le Secrétaire général se prépare à se rendre dans la région, ces attaques ne représentent assurément pas un message de bienvenue émanant de la bande de Gaza dominée par les terroristes.

Au contraire, ces attaques illustrent la campagne que ne cesse de mener le Hamas en prenant pour cible les civils israéliens. Parallèlement, le Hamas transforme cyniquement la population civile de Gaza en boucliers humains en lançant les attaques à partir de zones civiles et en stockant des armes dans les hôpitaux, les mosquées, les écoles et autres structures civiles. Comme autre preuve du mépris flagrant qu'il éprouve pour les normes et principes internationaux, le Hamas continue de maintenir le sergent Gilad Shalit en captivité et à lui nier les droits de l'homme les plus élémentaires, notamment l'accès au personnel humanitaire international.



Israël demande instamment au Secrétaire général d'indiquer sans équivoque que la communauté internationale s'attend à ce que le sergent Shalit soit libéré immédiatement et que cette situation grave, qui est contraire aux normes les plus fondamentales relatives aux droits de l'homme, soit rapidement rectifiée.

Face à cette réalité et à la poursuite des attaques meurtrières du Hamas, Israël exercera, chaque fois que nécessaire, son droit de légitime défense conformément au droit international. À la veille de la visite du Secrétaire général, le *modus operandi* répréhensible du Hamas démontre ses vraies intentions et atteste les difficultés véritables auxquelles se heurtent la paix et la sécurité.

Je tiens, sur ce sujet, à réitérer la position du Premier Ministre Benjamin Netanyahu, qui a déclaré au début de janvier 2010 après les attaques du Hamas que « tout tir visant notre territoire appellera une réponse forte et immédiate ». De même, Israël demande au Secrétaire général et aux organes compétents des Nations Unies de condamner de la façon la plus énergique les attaques terroristes persistants du Hamas ainsi que ses tactiques qui mettent en danger les civils israéliens et palestiniens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(Signé) Gabriela Shalev
